

# RETRAIT DE LA CONTRE-RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

## LES VENDREDIS DE LA COLÈRE

Le gouvernement a décidé de durcir les règles d'accès à l'indemnisation des privé.e.s d'emploi à partir du 1er juillet 2021. Ces règles concerneront principalement la durée du temps de travail nécessaire pour ouvrir des droits et le calcul du taux d'indemnisation :

• *Temps de travail :*

**La durée du temps de travail minimum pour ouvrir des droits passera de 4 mois à 6 mois, sur une période de 24 mois au lieu de 28 mois.**

• *Calcul du taux d'indemnisation :*

**Le calcul du salaire journalier de référence**, qui permet de déterminer le montant de l'allocation, est profondément modifié :

Avant : SALAIRES / NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS

Après : SALAIRES / NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS + NOMBRE DE JOURS CHÔMÉS

**Conséquence (d'après les chiffres de l'Unedic) :**

**Plus d'un million** de privé.e.s d'emploi, **plus particulièrement les travailleur.ses précaires**, verront leur allocation diminuer, jusqu'à **43 %**.

En pleine crise sanitaire, alors que nous sommes de plus en plus nombreux.ses à être privé.e.s d'emploi, et que les licenciements se multiplient, le gouvernement veut faire passer une réforme inique qui permettra de faire 3 à 4 milliards d'économies sur le dos des plus précaires, montant dérisoire au regard de celui de l'évasion fiscale estimé à plusieurs centaines de milliards d'euros !

## MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE

### LE 2 AVRIL À 10h30

**RENDEZ-VOUS SUR LE PARVIS DU THÉÂTRE D'ORLÉANS**

**code vestimentaire : vêtements noirs ou gris  
et chacun.e avec son outil de travail**

Ce que nous défendons,  
nous le défendons pour toutes et tous !

**#OccuponsPartout**

